



**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU
Lundi 20 septembre 2021
à 19h30**

Membres présents BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, JOASSARD Patrice, GRAEL Richard, MURAT Delphine, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien
Membre excusé : TRUC Frédéric

EXONERATION TAXE FONCIERE

Suite au basculement de la taxe foncière départementale et de ses exonérations sur la taxe foncière communale, monsieur le Maire expose le courrier de l'Etat permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Il propose au conseil municipal de limiter cette exonération à 40% (de la base imposable) pour tous les immeubles à usage d'habitation.

Le conseil municipal accepte à 13 voix pour, une abstention.

GARANTIE D'EMPRUNT LOGEMENTS PUIITS DE LA MOTTE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 septembre 2018, dans laquelle le Conseil Municipal de Meys a donné son accord de principe pour garantir les emprunts souscrit par l'OPAC du Rhône auprès de la CDC (obligation légale d'une collectivité de garantir les emprunts), dans le cadre de la construction des logements situés chemin de la Vigne, en contrepartie de la réservation de 20% des logements produits dans le cadre de cette opération. Afin de finaliser le dossier, concernant les engagements bancaires entre l'OPAC du Rhône et la CDC, monsieur le Maire propose de confirmer cette garantie avec les conditions fixées par la CDC et stipulées dans le contrat de prêt. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONVENTION EPORA

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'EPORA est un établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes. Son rôle est de mutualiser les

compétences et les ressources financières afin d'aider les collectivités dans l'élaboration de leurs stratégies foncières. Le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2016 et la convention de collaboration avec EPORA notamment pour objectif une veille foncière sur une partie du centre bourg. Cette convention est arrivée à échéance. Monsieur le Maire propose de ne pas renouveler cette convention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ADHESION COMMUNE DE QUINCIEUX AU SRDC

Monsieur le Maire explique que la commune de Meys fait partie des communes adhérentes au SRDC (syndicat Rhodanien de Développement du Câble) basé à Lyon. La commune de Quincieux sollicite une adhésion à ce syndicat à titre individuelle. Pour cela, chaque membre du syndicat doit donner son accord à cette adhésion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

AVENANT AU CONTRAT GROUPE CNP ASSURANCE

Monsieur le Maire rappelle que notre collectivité est assurée au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires. Monsieur le Maire indique que de nouvelles modalités de calcul du capital décès impliquent de signer un avenant à cette convention. Il demande au conseil municipal de délibérer. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

RODP ORANGE

Monsieur le Maire rappelle qu'Orange doit à chaque commune une redevance annuelle d'occupation du domaine public par ses ouvrages. Suite aux travaux récents et l'implantation de deux armoires, monsieur le Maire propose de demander à Orange d'intégrer les nouveaux éléments avant de procéder au calcul de cette redevance.

RODP ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle qu'Enedis doit à chaque commune une redevance annuelle d'occupation du domaine public par ses ouvrages. Pour 2021, cette redevance est fixée à 215,00 €.

CONVENTION RÉSEAU BIBLIOTHEQUES

La CCMDL a mis en réseau les bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel commun (et donc un catalogue commun). Cette

mise en réseau et mise en commun des livres, bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs de Meys et des 32 autres villages. Monsieur le Maire propose de renouveler la convention jusqu'à fin 2023 pour ce service. Le montant annuel est de 710 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION CANTINE

La cantine scolaire est gérée par une association « les P'tits Marmitons ». Monsieur le Maire dit que pour l'année scolaire 2019-2020 a été acté une subvention exceptionnelle de 2 500 € liée à la crise sanitaire du COVID, pour pallier à la hausse de masse salariale de l'association, ce qui a porté la subvention totale à 13 500 €. Monsieur le Maire, au vu des résultats financiers de cette association, propose au Conseil municipal de reconduire ces mêmes subventions pour l'année scolaire 2020-2021 ainsi que pour l'année scolaire amorcée. Il propose de régulariser, si nécessaire, à l'issue du prochain compte de résultats. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE NEIGE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du dossier de demande d'aide exceptionnelle déposé par le directeur de l'école publique et l'association du Sou des Ecoles de Meys afin d'aider au financement du projet de classe découverte biathlon du 31 janvier au vendredi 04 février 2022. Ce séjour s'adresse à tous les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2. Le coût prévisionnel de ce séjour comprend l'hébergement en pension complète, les activités sur le site d'Autrans dans le Vercors ainsi que les transports. Le financement se fera grâce à une participation des familles, une subvention de la Région pour le transport, des manifestations organisées par le Sou des Ecoles et la coopérative scolaire et l'aide sollicitée auprès des entreprises locales ainsi que de la commune. Le conseil municipal décide à 8 voix pour, 6 contre, d'octroyer la somme de 1500 € à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Prochains conseils municipaux
(salle du conseil, en mairie) :
Lundi 25 octobre 2021 à 19h00
Lundi 22 novembre 2021 à 19h00
Lundi 20 décembre 2021 à 19h00

Il est décidé d'interroger la préfecture est interrogée sur l'obligation, annoncée dans les médias, de mettre 4 pneus neige, 4 saisons... à compter du 01/11/2021, l'information sera donnée en mairie et sur panneau pocket.

- Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour engager une procédure de révision du PLU en 2022, accord favorable.
- Afin de simplifier les différentes procédures d'inscription et de facturation du service communal de la garderie, la municipalité étudie l'achat d'un logiciel. Les coûts annuels qui seront engendrés seront certainement supportés en partie par le coût de ce service.
- Les usagers des transports scolaires ont fait part au maire de dysfonctionnements, celui-ci s'est rapproché du SYTRAL pour trouver une solution.
- Le maire fait un point sur les travaux de changement de canalisation d'eau potable parfois perturbant pour la circulation. Ceux-ci sont programmés jusqu'au 1^{er} trimestre 2022. C'est le SIEMLY qui est donneur d'ordre. La société SOGEA est très attentive aux difficultés de circulation et met tout en œuvre pour limiter les perturbations.

Philippe GARNIER
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

